

COMPTE RENDU

**ASSEMBLEE GENERALE
D'HIVER 2019 / 2020
A CABANNES**

**AVEC LA PARTICIPATION
DE LA MUNICIPALITE
— DE CABANNES —**

**ORGANISEE PAR LE CLUB
DE CABANNES CO**

LE SAMEDI 30 NOVEMBRE 2019

**Sur 110 clubs, 90 clubs présents ou représentés (81,81%).
Ce qui représente 407 Voix sur 457 soit 89,05% de présence.**

Le quorum est atteint,

Alexis MENJAUD, Président par Intérim du District GRAND VAUCLUSE, souhaite la bienvenue à tous les clubs. Il informe l'Assemblée, qu'un Huissier, nommé par ordonnance du Président du TGI d'AVIGON, est là pour vérifier les votes.

Nous aurons une pensée pour tous nos amis du Football disparus et tout particulièrement, M. Guy ROUSSEL, cheville ouvrière du club et de la Commune de CABANNES ainsi que de notre District. Une minute de silence est respectée.

L'Assemblée Générale Ordinaire est ouverte.

Un premier test des boîtiers électroniques est lancé.

Alexis MENJAUD lance le vote du Procès-verbal de l'Assemblée Générale d'Eté qui a eu lieu à ORANGE, le Vendredi 28 Juin 2019.

Vote à la majorité : Oui : 76,14% - Non : 23,86%.

La parole est donnée au Maire de CABANNES.

Monsieur le Maire, Christian CHASSON, nous souhaite la bienvenue au nom de toute l'équipe Municipale. Il nous explique qu'il a été compliqué d'organiser cette Assemblée, 4 autres manifestations sont prévues ce week-end dans cette salle mais avec une bonne volonté, on y est arrivé. Il souligne particulièrement le monde du bénévolat, ayant été Président du club de CABANNES CO pendant 15 ans, il comprend la position des bénévoles actuels, les Présidents, les membres du bureau, les bénévoles des clubs, le travail avec les élus des communes est très important, et il les remercie. Le verre de l'amitié sera proposé en fin de séance et offert par la Municipalité.

La parole est donnée au Président de CABANNES CO.

Monsieur le Président de CABANNES CO, Frédéric BLARQUEZ, remercie l'ensemble des personnes venues à cette Assemblée.

Il nous signale qu'il est Président de ce petit club depuis presque 3 ans et qu'il ne pensait pas un seul instant aux difficultés de cette fonction. Etant de 40 licenciés il y a quelques années à 140 aujourd'hui. C'est l'effort de tous ces dirigeants, avec une cotisation licence ouverte à tous et grâce à la subvention Municipale.

Il demande à toute l'assemblée de ne pas faire de ce sport collectif un sport individuel.

Il souhaite à toutes et à tous une bonne Assemblée Générale constructive et sans langue de bois.

La parole est donnée au représentant du CDOS.

Monsieur le Trésorier du CDOS, Maurice MOUHET, qui excuse M. DAVAU, le Président du CDOS, actuellement en déplacement. Etant lui-même Trésorier du CDOS, et Président du CROS.

Il est très heureux d'être parmi nous car le Football fait partie de sa culture et le démarrage de toute son enfance. Deux choses très importantes aujourd'hui, premièrement, d'être là et de se retrouver car cela faisait très longtemps que le Football et le CROS ne s'était plus retrouvés. Secondement, de penser au futur plus qu'au passé avec les enfants que vous avez dans vos clubs. Continuez vos efforts. Nous serons là pour vous aider très volontiers. Allez jusqu'au bout de vos envies pour pouvoir redémarrer ce sport qui est le plus développé en France. Très bonne Assemblée à toutes et à tous.

Monsieur le Président par Intérim du District GRAND VAUCLUSE, Alexis MENJAUD, remercie le Maire de CABANNES pour le prêt de la Salle de sa Commune et le Président du club de CABANNES CO pour sa disponibilité, M. Maurice MOUHET, représentant le CDOS. Au nom du Comité de Direction, je tiens à remercier tous les acteurs du Football ainsi que les salariés, les membres et Présidents de Commission qui permettent la tenue de plus de 500 matchs par week end. Je regrette le climat délétère perpétré contre les salariés, les membres du Comité de Direction, avec les réseaux sociaux, lettres anonymes et récemment, le caillassage de la voiture d'un membre du District. Comme il est prévu aux Règlements, vous Présidents de clubs et responsables, vous allez voter, telle est le principe en toute démocratie.

Merci.

Le Président par intérim donne la parole aux représentants de la Ligue Méditerranée.

Madame Véronique LAINÉ, membre du Comité de Direction et Monsieur Raphaël BOUTIN, Directeur Administratif et Juridique, sont venus nous présenter la nouvelle plateforme numérique interactive et unique le LMF FC (Formation et Conseils), pour offrir aux clubs méditerranéens un ensemble de services de qualité. Dans un souci d'efficacité et de transparence, nous lanceront cette plateforme le 21 Décembre 2019. Ce sera un outil compilant tous les renseignements : l'information administrative, juridique, financière et organisationnelle et plus. A titre d'exemple, vous trouverez toutes les aides que vous pouvez bénéficier, comme le FAFA, les aides à l'emploi, etc...

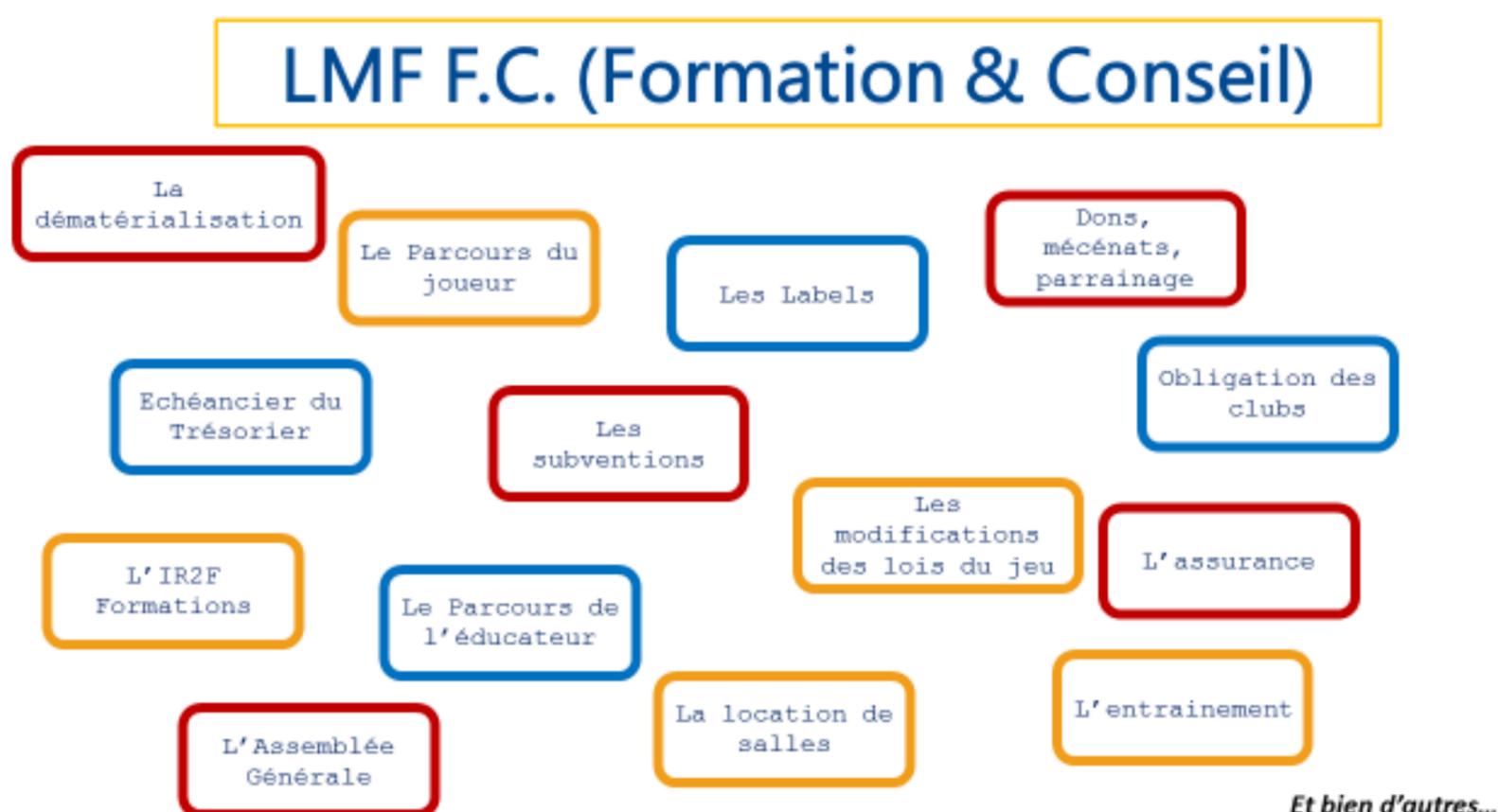
C'est un centre de ressource pratique, collaboratif et gratuit fait spécialement pour les clubs. Le credo de LMF FC : s'INFORMER, se FORMER, ETRE ACCOMPAGNE. Je vous remercie de votre attention.

Raphaël BOUTIN nous présente très rapidement la partie technique et à quoi va ressembler le LMF FC.

Une vidéo est lancée pour résumer l'ensemble de cette plateforme.

La Ligue Méditerranée de Football a la volonté d'aider les clubs à se structurer, et d'accompagner les dirigeants dans l'accomplissement des tâches quotidiennes, de la création d'un club à sa gestion financière, administrative et sportive.

Le LMF F.C. (Formation & Conseil) se place comme un partenaire à l'écoute des clubs.



LMF FC (Formation & Conseil)

De nouveaux contenus tous les mois...en fonction de VOS besoins ...

...Annoncés dans votre newsletter Mensuelle

Vous souhaitez recevoir les info de la Ligue? Inscrivez vous directement sur le LMFFC.FR !

ACTU LMF FC

ACTU FORMATION IR2F

LIQUE MEDITERRANEE FORMATION & CONSEIL

LMF FC (Formation & Conseil)

La Ligue et les Districts à votre disposition pour vous accompagner dans tous vos projets.



Lancement donc le Samedi 21 Décembre 2019, lors de l'Assemblée Générale d'Hiver de la Ligue.



Monsieur le Président par Intérim du District GRAND VAUCLUSE, Alexis MENJAUD, présente le compte rendu financier EXCEDENT de 71 795,21 €

Faits Marquants :

**RESULTAT DE L'EXERCICE
SAISON 2018/2019**

EXCEDENT de 71 795,21 €

PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits Activités Annexes	- 15 502 €
Subventions	+ 53 855 €
Produits de Gestion courante	- 6 573 €

Faits Marquants :

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats Stockés	- 14 248 €
Impôts & Taxes	+ 5 887 €
Frais de Personnel	+ 33 910 €
Charges Exceptionnelles d'Exploitation	- 36 093 €
Dotations Amortissements	+ 8 535 €

Faits Marquants :

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges Exceptionnelles	+ 33 840 €
-------------------------	------------

Présentation des comptes par le Commissaire aux Comptes, **Monsieur Guillaume GASCOU**, du Cabinet FIDUCIAL.

L'objectif est de se prononcer sur les comptes de l'Association. Il commente les principales parties de son rapport.

PRÉSENTATION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

LA MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- La mission du commissaire aux comptes consiste à **exprimer une opinion** sur les comptes annuels établis selon le référentiel comptable français.
- Notre travail est basé sur la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir **l'assurance raisonnable que les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.**
- Le contenu de notre mission est régi par des **normes professionnelles** édictées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes - CNCC.
- Nos conclusions sont formalisées dans deux rapports :
 - ✓ Ces rapports sont émis annuellement.
 - ✓ **Le rapport général** exprime notre opinion sur les états financiers de l'exercice.
 - Outre notre rapport il intègre les états financiers de l'exercice objet de la certification : Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable
 - ✓ **Le rapport spécial** qui expose les éventuelles conventions règlementées réalisées entre l'association et ses administrateurs.

1/ OPINION

*« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, **réguliers et sincères** et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».*

2/ FONDEMENT DE L'OPINION

➤ **Référentiel d'audit**

*« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. **Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion** »*

➤ **Indépendance**

*« Nous avons réalisé notre mission d'audit **dans le respect des règles d'indépendance** qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes »*

3/ OBSERVATION

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 5.1 RESULTAT EXCEPTIONNEL » de l'annexe qui détaille le résultat exceptionnel de la période, dont en particulier les divers frais de justice engagés. »

Extrait de l'annexe – Note 5.1 RESULTAT EXCEPTIONNEL

- « Le résultat exceptionnel est une charge nette de - **26 133 €** qui intègre :
 - ✓ Des produits exceptionnels pour **11 792 €**, constitués principalement par :
 - La quote-part de subvention d'investissement virée au résultat pour **5 266 €**
 - Des reprises de provisions sur créances pour **2 943 €**
 - ✓ Des charges exceptionnelles pour **37 925 €**, constituées par :
 - Des frais de justice pour **26 455 €**, dont :
 - **15 455 €** de frais d'avocats et justice engagés pour diverses affaires et actions en diffamation,
 - **7 000 €** de condamnation, suite à des décisions de justice défavorables,
 - **4 000 €** de caution, récupérables dans leur principe, mais pour lesquelles, en l'absence de certitudes à la date d'arrêté des comptes quant à leur recouvrabilité, il a été décidé, par prudence de les inscrire en charges exceptionnelles.
 - Des factures non régulières, émises par des fournisseurs, pour **2 254 €**.
 - D'autres dépenses prises en charge par le District et non récurrentes, pour **1 232 €**.
 - ✓ Des dotations et pertes sur créances irrécouvrables clubs, pour **7 984 €**. »

4/ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

- Cette 3^{ème} partie permet au commissaire aux comptes de donner des précisions
 - sur le caractère approprié des principes comptables appliqués les plus importants décrits dans l'annexe et sur leur correcte application.
 - sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues
- **En l'espèce, aucun principe comptable appliqué et aucune estimation significative ne nécessitent une justification particulière**

5/ VÉRIFICATION DU RAPPORT MORAL & FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS REMIS AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

- Cette 4^{ème} partie permet au commissaire aux comptes d'attester que les données comptables et financières mentionnées dans les documents transmis lors de l'AG concordent bien avec les comptes annuels certifiés.
- **En l'espèce, aucune observation n'a été mentionnée dans cette partie du rapport.**

6/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

« Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction »

7/ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

- Objectif du commissaire aux comptes et définition de l'assurance raisonnable

« Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci ».

- Description des travaux effectués par le commissaire aux comptes dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France.
- Ce rapport relate l'ensemble des conventions nouvelles conclues sur l'exercice directement ou par personne interposée entre votre association et les membres de la direction (président, trésorier, administrateurs, mandataire social ...).
- Absence de conventions réglementées nouvelles décelées.

« Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce ».

1ère RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GENERALE, APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT DU TRESORIER GENERAL ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, APPROUVE LES COMPTES ANNUELS, A SAVOIR LE BILAN, LE COMPTE DE RESULTAT ET L'ANNEXE ARRETE AU 30 JUIN 2019, TELS QU'ILS LUI ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS AINSI QUE LES OPERATIONS TRADUITES DANS CES COMPTES ET RÉSUMÉS DANS CES RAPPORTS.

Vote à la majorité : **Oui : 54,73%** - **Non : 45,27%**

2ème RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GENERALE DONNE POUR L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2019 QUITUS DE LEUR GESTION A TOUS LES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

Vote à la majorité : **Oui : 61,69%** - **Non : 38,31%**

3ème RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE GENERALE APPROUVE LA PROPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION, RÉUNI LE 31 OCTOBRE 2019, ET DÉCIDE D'AFFECTER RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE DE 71 795,21 €EUROS DE LA MANIERE SUIVANTE :

- **REPORT A NOUVEAU 31 795,21 €EUROS**
- **PROVISION DE REVERSION AUX CLUBS 40 000,00 €EUROS**

Vote à la majorité : **Oui : 75,00%** - **Non : 25,00%**

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET SUPPLÉANT FIDUCIAL AUDIT POUR UNE DURÉE DE SIX ANNÉES

Vote à la majorité : **Oui : 68,51%** - **Non : 31,49%**

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS SPORTIFS DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

REGLEMENT SPORTIF – ORGANISATION GENERALE

ORIGINE : Conseil Consultatif / Club de USR PERTUIS

EXPOSE DES MOTIFS : En raison du non-respect de ce règlement, beaucoup d'équipes de catégories SENIORS qui se déplacent ne prévoit pas le jeu de maillots d'une autre couleur et demandent trop systématiquement des maillots au club recevant.

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
<p>SECTION 5. COULEURS DES ÉQUIPES ARTICLE 11 BIS : Les joueurs des équipes en présence doivent porter sur le dos de leur maillot un numéro très apparent (hauteur du col à la ceinture, largeur 5 cm). Les joueurs portent le numéro correspondant à l'ordre de présentation des équipes figurant sur la feuille d'arbitrage. En outre, le capitaine de chaque équipe doit porter un brassard apparent d'une largeur n'excédant pas 4 cm et d'une couleur opposée au maillot. Si les couleurs indiquées dans leur demande d'engagement prêtent à confusion, le club visiteur devra obligatoirement se présenter avec un jeu de maillots différent des couleurs du club recevant. Pour parer à toute éventualité - et notamment à la demande de l'arbitre - les clubs visités doivent avoir à leur disposition avant chaque match, un jeu de maillots numérotés d'une couleur franchement opposée à la leur qu'ils prêteront aux joueurs de l'équipe visiteuse. *</p> <p>En cas de dégradation du jeu de maillots prêté par le club local, le club visiteur devra rembourser cet équipement.</p>	<p>* Dans ce cas le club visiteur devra une somme correspondant au coût du lavage des maillots, sur présentation de facture au District. Cette somme (limitée à 50 €euros) sera transférée du compte du club visiteur versle compte du club recevant.</p>

Si ce même cas se produit sur terrain neutre, le club le plus récemment affilié devra changer ses couleurs.
Le club visiteur doit obligatoirement se présenter avec un jeu de maillots différent des couleurs du club recevant (couleur déclarée en début de saison)
Les gardiens de but doivent être aisément distingués des autres joueurs et des arbitres, ils doivent, en conséquence être revêtus obligatoirement de maillots d'une couleur distincte des autres joueurs et arbitres.
Les clubs ne peuvent pas modifier la disposition des couleurs de leurs équipements en cours de saison.

Lors de l'organisation des coupes, les clubs sont dans l'obligation d'utiliser les équipements fournis par les partenaires du district.

Vote à la majorité : **Oui : 61,88%** - **Non : 38,12%**

ANNEXE 2 – REGLEMENTS DES COUPES

ORIGINE : Conseil Consultatif – M. Freddy CHAUMARD Commission Championnat Senior

EXPOSE DES MOTIFS : Donner droit en fin de rencontre et en cas de prolongation, de remplacer un joueur blessé alors que tous les remplacements autorisés ont eu lieu.

TEXTE ACTUEL	NOUVEAU TEXTE PROPOSE
CHAPITRE II: COUPES - ORGANISATION	* Pour ces trois coupes SENIORS la feuille de match comporte 16 noms de joueurs (11 + 5 remplaçants) le nombre et le mode de remplacements autorisés pendant la rencontre reste inchangé, un 4 ^{ème} remplacement peut avoir lieu seulement en cas d'égalité et de prolongations.

Vote à la majorité : **Oui : 80,20%** - **Non : 19,80%**

ÉLECTION DU PRESIDENT DU DISTRICT GRAND VAUCLUSE

Alexis MENJAUD demande à l'ensemble des clubs de voter.

Vote à la majorité : **Oui : 56,08%** - **Non : 43,92%**

Alexis MENJAUD annonce son élection en tant que Président du District GRAND VAUCLUSE.

Il dit, très sincèrement, que ce sera difficile de continuer dans cette ambiance, suite aux attaques sur les réseaux sociaux depuis plus de 2 mois. Qu'il veut bien travailler pour le Football mais pas dans ces conditions. Les problèmes qui ont été soulignés sont en train d'être traités. Et que pour ceux qui auraient des remarques, le Comité de Direction sera à leur disposition et les écouterait. Sans les bénévoles et sans les salariés, le District GRAND VAUCLUSE ne fonctionne plus. C'est pour cela que nous allons vous demander d'élire les membres remplaçants, suite aux départs de 4 membres du Comité de Direction.

1^{er} vote, Madame Angélique TETON, membre Féminin :

Vote à la majorité : **Oui : 72,11%** - **Non : 27,89%**

2^{ème} vote, Monsieur Joseph MARDOUKH

Vote à la majorité : **Oui : 63,97%** - **Non : 36,03%**

3^{ème} vote, Monsieur Jean Pierre ENJOLRAS :

Vote à la majorité : **Oui : 65,23%** - **Non : 34,77%**

4^{ème} vote, Monsieur Gérard THON :

Vote à la majorité : **Oui : 63,85%** - **Non : 36,15%**

Alexis MENJAUD remercie les clubs pour ces 4 élections.

Il félicite les clubs labellisés pour cette saison :

LABEL JEUNES

- DENTELLES FC
- SORGUES ESP.
- BARBENTANE O.

LABEL ECOLE FEMININE DE FOOT

- COURTHEZON SC
- ST JEAN DU GRES US
- TOUR D'AIGUES US
- AVIGNON AC

Désignation du lieu de la prochaine Assemblée Générale d'Hiver saison 2020 / 2021 :

Aucune proposition.

Alexis MENJAUD appelle le Président de CABANNES CO pour la remise de récompense à Monsieur Yves SICARD qui est absent aujourd'hui car il est sur un Plateau Jeunes.

Nous vous signalons que nous avons pris 3 Services Civiques qui aident les confirmés (Le CDT et la CDT CDAP) sur les Plateaux du Foot Animation ainsi qu'une apprentie BMF.

Avant de passer au verre de l'amitié, offert par la Municipalité de CABANNES, Alexis MENJAUD tient à remercier tous les clubs de leur venue. Il souhaite un bon rétablissement à notre Directeur Administratif et une bonne saison à tous.

